



## PROGRAMME A

# Termes de référence pour l'évaluation finale externe du projet cadre « Appui à la gestion et gouvernance participative de l'Aire Marine Protégée communautaire des îles Urok »

## Projet « Urok MAVA »

Version finale octobre 2013

### 1. Présentation de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin - FIBA et de Tiniguena – Esta Terra é Nossa !

La FIBA est une fondation de droit suisse créée en 1986 à l'initiative du Dr. Luc Hoffmann et de plusieurs organisations internationales dédiées à la recherche et à la conservation de la nature.

Forte de son expérience d'accompagnement auprès du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) en Mauritanie, la FIBA intervient aujourd'hui sur l'ensemble du littoral ouest-africain, principalement en faveur des Aires Marines Protégées (AMP). Sa mission est d'appuyer la conservation, la valorisation et la promotion du Banc d'Arguin et des autres écosystèmes littoraux critiques ouest africains pour un développement harmonieux et durable. Les objectifs stratégiques de la FIBA sont les suivants :

- Promouvoir une approche régionale de la gestion des ressources côtières et marines à travers des AMP
- Soutenir l'autonomie technique et financière des acteurs clés pour la gestion durable des ressources marines et côtières
- Encourager l'existence d'une communauté d'acteurs piliers de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles dans les AMP en Afrique de l'Ouest

La FIBA a pour partenaires de terrain des organisations locales et nationales auxquelles elle apporte un soutien financier et une expertise technique. Elle aide notamment à la mobilisation de nouveaux partenariats, à la mise en réseau, à la capitalisation d'expériences et au renforcement des capacités. Elle privilégie les approches participatives et les modes de cogestion des ressources naturelles.

Les activités de conservation de la FIBA sont articulées autour de 4 programmes :

- Programme A – Aires Marines Protégées (AMP)
- Programme B – Parc National du Banc d'Arguin
- Programme C – Protection et Gestion des ressources
- Programme D – Capacités & compétences

Le projet « Urok MAVA » évalué dans le cadre de cette prestation est un projet du programme A, programme visant à accompagner la structuration et la pérennisation du réseau RAMPAO et à contribuer à l'amélioration de la conservation marine et côtière dans la sous-région, en particulier par le renforcement des mécanismes de gestion des AMP, et par un soutien à la création de sites protégés d'intérêt reconnu.

Pour plus d'information sur la FIBA, consulter le site internet de la Fondation : <http://www.lafiba.org>

Tiniguena est une ONG bissau-guinéenne fondée en 1991 avec la mission de « promouvoir un développement participatif et durable, basé sur la conservation des ressources naturelles et culturelles et l'exercice de la citoyenneté ». Tiniguena intervient dans les îles Urok depuis l'année 2000, aillant animé le processus de concertation entre les communautés résidentes qui a abouti à la création officielle de l'AMPc Urok en 2005 et soutenant des initiatives de promotion socioculturelle et de développement durable en

faveur de ces communautés. Tiniguena travaille aussi dans d'autres régions au sud de la Guinée-Bissau (Zona Verde – Région de Quínara et Cantanhez – Région de Tombali), renforçant les communautés locales pour l'appropriation et la valorisation des espaces et des ressources naturelles stratégiques pour leur souveraineté alimentaire, économique et socioculturelle. Tiniguena œuvre aussi bien au niveau national, menant des actions d'information, sensibilisation et l'éducation du public et des décideurs, ainsi que du plaidoyer, pour la conservation et la valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel et culturel national.

Pour plus d'information sur Tiniguena, consulter le site internet: <http://www.tiniguena.org>

## 2. Historique et présentation du projet « Urok MAVA »

Le projet cadre « Appui à la gestion et gouvernance participative de l'Aire Marine Protégée communautaire des îles Urok » - « Urok MAVA » s'inscrit dans le contexte du travail mené par Tiniguena, en collaboration avec les communautés et institutions locales, la FIBA et un certain nombre d'autres partenaires nationaux et internationaux depuis presque une vingtaine d'années. Le partenariat entre la FIBA et l'ONG bissau-guinéenne Tiniguena a été formellement établi en 2001, avec le lancement d'une première phase de travail qui a porté essentiellement sur la mise en place d'un cadre de concertation pour la gestion participative des espaces et ressources côtières des îles Urok, dans l'archipel des Bijagos en Guinée-Bissau..

La seconde phase a été engagée en 2004 et s'est terminée fin 2008. Cette seconde phase avait pour but de renforcer le processus d'appropriation et de gestion participative et durable des ressources naturelles et de la diversité biologique de la zone côtière des îles Urok au bénéfice des populations résidentes et du pays. Cette deuxième phase a vu la création officielle de l'AMPC par décision du Conseil des Ministres en date du 15 avril 2005 et la publication du Décret officiel de création et du Plan de Gestion dans le Journal Officiel, Supplément No. 28 en date du 12 juillet 2005. En fin de cette deuxième phase (mars 2008) une évaluation indépendante externe a été menée.

Les recommandations de l'évaluation ont porté principalement sur le besoin d'assurer une transition vers un système permanent de gestion de l'aire protégée. Plus spécifiquement, ces recommandations, qui ont guidé la stratégie d'intervention du projet « Urok MAVA », sont les suivantes :

1. Mettre en place une gouvernance « aussi permanente que possible », en institutionnalisant le processus, avec une appropriation des mécanismes par les principaux acteurs, en particulier les institutions locales et les services compétents de l'Etat notamment l'Institut de la biodiversité et des aires protégées - IBAP<sup>1</sup>.
2. Renforcer les capacités locales de gestion, dans le cadre du Comité de Gestion Urok, mais aussi pour tous les autres groupes locaux.
3. Accroître l'intégration et l'implication de certains groupes de la communauté dans le processus de gestion, en vue d'assurer plus d'équité et de renforcer ainsi la solidité du système de gouvernance de l'AMPC.
4. Renforcer aussi les capacités des partenaires de l'Etat.
5. Poursuivre le processus de développement, en organisant le transfert progressif des responsabilités et des compétences
6. Consolider toutes les connaissances, en commençant par faire un état des lieux, avec une exploitation plus systématique des données existantes, et en formulant des plans de recherche, de suivi et d'évaluation. Renforcer les efforts de recherche et de suivi écologique et socioéconomiques, afin de faciliter l'évaluation des impacts de l'AMPC la biodiversité, sur les ressources et sur les populations.

---

<sup>1</sup> <http://www.ibap-gb.org/principal.html>

Sur la base de discussion avec l'ONG Tiniguena, il est apparu nécessaire pour la FIBA de poursuivre son soutien aux partenaires de l'AMPC Urok, afin de leur permettre d'engager l'ensemble des recommandations de l'évaluation et notamment l'ouverture et l'implication des partenaires nationaux (IBAP en premier lieu) et, sur la base d'une approche partenariale avec Tiniguena, soutenir le renforcement organisationnel du programme Urok dans son ensemble et encourager une gestion durable et pérenne. Ce projet « Appui à la gestion et gouvernance participative de l'Aire Marine Protégée communautaire des îles Urok » a donc été développé en tenant compte des autres initiatives en cours de développement à Urok. L'objectif de ce projet est ainsi d'assurer la durabilité de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité marine et côtières des îles Urok grâce à une plus grande participation, équité, responsabilisation et autonomie des acteurs locaux et nationaux concernés, ainsi que la coordination des interventions dans la mise en œuvre du plan de gestion de l'AMPC.

Les activités du projet « Urok MAVA » sont complémentaires à celles du projet FIBA-FFEM<sup>2</sup> d'appui aux AMP « Gestion de la Biodiversité Marine et Côtière Ouest Africaine par le Renforcement des Initiatives de Conservation et de Suivi dans les Aires Marines Protégées – projet BIOCOS »<sup>3</sup>. D'autres projets mise en œuvre par Tiniguena avec d'autres partenaires techniques et financiers sont également en cours à Urok :

- Projet Urok Osheni ! “Conservação, Desenvolvimento e soberania nas ilhas Urok” IMVF-UE (2010/12)
- Projet BioCos « Gestion de la Biodiversité Marine et Côtière Ouest Africaine par le Renforcement des Initiatives de Conservation et de Suivi dans les AMP » FIBA – FFEM/AFD (2009/13)
- Programme Quadriennal de Tiniguena – Oxfam Novib/ICCO et Inter Pares (2009/12)
- Projet « Bemba di Vida » IMVF-EU (2013/16)

### **3. Modalités de mise en œuvre du projet : cadre institutionnel et coordination**

Ce projet « Urok Mava » est géré par l'ONG bissau-guinéenne Tiniguena, en collaboration avec la FIBA dans le cadre d'une convention de collaboration FIBA-Tiniguena. En effet, la mise en œuvre du projet est facilitée localement par le coordinateur de Tiniguena responsable des activités à Urok basé sur l'AMP, avec l'appui de l'Assistant Technique (AT) du programme AMP de la FIBA, basé en Guinée-Bissau. L'équipe locale du projet est formée par un coordinateur, un responsable pour la logistique, un animateur local pour la pêche deux marins et deux mousses pour les vedettes, deux marins pour la pirogue de transport. Cette équipe de Tiniguena est complétée par l'agent IBAP mis en place à Urok au début du projet dans le cadre d'une convention de collaboration Tiniguena – IBAP. Le coordinateur de Tiniguena à Urok et l'AT FIBA assurent le suivi et l'accompagnement administratif et technique des activités à Urok au quotidien, en collaboration avec l'équipe administrative et financière de Tiniguena basée à Bissau. Ils assurent aussi le suivi financier avec l'appui du Directeur Administratif et Financier de Tiniguena. La coordinatrice du programme AMP de la FIBA assure la supervision technique et le suivi budgétaire du projet au niveau global, en étroite collaboration avec le responsable comptable et le responsable administratif et financier de la FIBA. Aucun comité de pilotage n'a été mis en place.

### **4. Contexte de l'évaluation, objectifs et questionnements évaluatifs**

Le projet « Urok MAVA » est mis en œuvre depuis le 1er janvier 2009 et il sera clôturé au 31 décembre 2013. Initialement planifiée sur quatre ans (2009-2012), la durée du projet a été prolongée d'une année supplémentaire jusqu'à fin 2013. Dans la perspective de cette clôture et dans le cadre du cycle des projets FIBA, il est prévu de mener une évaluation finale externe.

<sup>2</sup> Fonds Français pour l'Environnement Mondial

<sup>3</sup> Le projet Biocos est complémentaire de l'initiative AFD-CSR « appui à la CSR pour la co-gestion et l'intégration des Aires Marines Protégées dans l'aménagement des pêches ».

De ce fait la mission décrite dans les présents termes de référence concerne l'évaluation externe finale du projet « Appui à la gestion et gouvernance participative de l'Aire Marine Protégée communautaire des îles Urok / Urok-MAVA » inscrit dans le Programme A de la FIBA. Elle a pour objet de porter un jugement d'ensemble sur la mise en œuvre du projet « Urok-MAVA » en appréciant la pertinence du projet et de ses objectifs et changements espérés, en déterminant l'efficacité et l'efficacités de la mise en œuvre et en mesurant le niveau de réalisation des objectifs et l'ampleur et la durabilité de leurs impacts.

L'évaluation devra fournir des informations crédibles et utiles, et dégager des enseignements concrets sur le projet destinés à améliorer les actions, la planification et les décisions futures sur la durabilité de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi que le renforcement du processus de gouvernance participative de l'AMPc Urok. Elle devra :

- 1) Analyser la conception du projet, en étudiant le document de projet en lui-même, la cohérence et la pertinence des objectifs, des résultats, des activités et de la stratégie de mise en œuvre proposés;
- 2) Analyser le niveau de réalisation des objectifs et des résultats escomptés. Cette évaluation analysera les activités mises en œuvre et celles qui n'ont pas pu être mises en œuvre, les raisons des succès et/ou des échecs et leur contribution à l'atteinte des résultats. Elle analysera également le système de suivi évaluation mis en place par le projet (collecte des données, indicateurs de performance définis et reporting).
- 3) Analyser les forces et les faiblesses dans la mise en œuvre du projet et réaliser en particulier une analyse fine du contexte, des modalités de mise en œuvre des activités et des contraintes.
- 4) Analyser la gouvernance du projet, ainsi que les points forts et faibles du montage institutionnel.
- 5) Apprécier les changements espérés et les impacts du projet et évaluer le niveau d'atteinte des impacts prévus.
- 6) Analyser dans quelle mesure l'expérience d'Urok peut servir de modèle tant au niveau d'autres initiatives de la Guinée Bissau, de la sous-région et au niveau international ? Présenter les leçons et enseignements qui peuvent être dégagés sur la base de la conception du projet, sa mise en œuvre et sa gestion ainsi que de la diffusion et partage de l'expérience.
- 7) Analyser la pérennisation/durabilité des résultats atteints, des progrès faites par rapport à la phase précédente (3 aspects : culture, désenclavement et gestion participative) et évaluer les capacités des structures organisationnelles existantes à pouvoir assurer et/ou contribuer à la relève après le repli du projet.
- 8) Formuler des recommandations pour la consolidation des résultats obtenus dans le cadre du projet et pour le renforcement du processus et des acteurs dans la perspective de rendre l'AMPC Urok plus effective et résiliente sur le long terme tout en sauvegardant la vision et les objectifs de sa création.

En plus des points « traditionnels/classiques » d'une évaluation finale de projet présentés ci-dessus, la présente évaluation devra porter un regard attentif et faire des recommandations spécifiques sur les points suivants :

**1. Evaluer la mise en place d'une gouvernance « aussi permanente que possible »**

- Est-ce qu'une vision d'avenir claire a été développée ? Est-ce qu'il existe un système pour mesurer le consensus autour de cette vision ?
- Est-ce qu'un processus adéquat de gouvernance plus permanent est lancé ? Est-ce que la forme de gouvernance souhaitée est actuellement en cours de mise en œuvre ? Est-ce que le rôle et les compétences de Tiniguena dans ce cadre institutionnel ont été définis ? Est-ce que le rôle et les compétences des autres acteurs clés de l'AMPC d'Urok ont été définis ? Dans quelle mesure les différents acteurs jouent-ils leurs rôles respectifs de manière effective ?
- Est-ce que la dépendance de l'AMPC par rapport à Tiniguena pour la mise en œuvre du système de gestion et l'animation de la gouvernance a été réduite depuis 2008 ? En 2008, Tiniguena assumait

les fonctions d'animation, de surveillance et de contrôle, de fourniture de services publics, de suivi, et d'agent de développement. Est-ce que certaines de ces fonctions ont été décentralisées et/ou partagées et/ou appropriés par les acteurs concernés ? Est-ce que les moyens prévus dans ce projet pour assurer leur participation et adhésion ont été mis à leur disposition et quelle est la correspondance entre les investissements faits et les services rendus par les différentes institutions/acteurs concernés? Est-ce que les communautés et les services de l'Etat ont été plus impliqués dans le domaine du développement (santé, éducation, assainissement) et de la gestion des ressources naturelles (contrôle et surveillance, recherche, suivi écologique) ?

- Est-ce que Tiniguena a développé avec la contribution des institutions partenaires une stratégie claire de partage et de transfert des fonctions aux partenaires de l'Etat et de renforcement mutuel pour une gestion plus efficace de l'AMPc? Est-ce que des mécanismes de collaboration avec les autorités nationales ont été mis en place et contribuent à l'efficacité de la gestion et la gouvernance de l'AMPc? Si oui, est-ce que ces mécanismes sont transparents, consensuels, avec une claire délimitation et partage des compétences et des fonctions ? Une stratégie concertée a-t-elle été définie en vue de garantir la gestion efficace et équitable de l'AMPc, ou tout au moins mise en œuvre des activités stratégiques de gestion et cohérentes avec la vision et les objectifs de l'AMPc?
- FOCUS : Quelle est l'appropriation des mécanismes de gouvernance partagée par les principaux acteurs, en particulier les institutions locales et les services compétents de l'Etat ? Quelle est l'implication des différentes parties prenantes dans la construction d'une gouvernance partagée ? Est-ce qu'il y a eu un engagement formel suffisant et dans la continuité de ces parties prenantes pour qu'elles jouent pleinement leur rôle ?
  1. « Comité d'Etat – CE » (administration locale): Est-ce que et dans quelle mesure le CE s'implique dans le processus de cogestion de l'AMPc ? Quel est le rôle et les responsabilités dans la cogestion d'Urok ? Sont-elles assumées et mises en œuvre par ses représentants ?
  2. IBAP : Est-ce que et dans quelle mesure l'IBAP s'implique institutionnellement dans le processus de cogestion de l'AMPc ? Quelles sont les responsabilités de l'IBAP dans la cogestion d'Urok ? Sont-elles assumées et mises en œuvre par ses agents ?
  3. Quels sont les facteurs limitant et les enjeux pour la mise en œuvre effective de ces partenariats ?
- 

**2. Evaluer le renforcement des capacités locales de gestion : Comité de Gestion Urok, comités de gestion village, assemblée générale, tous les autres groupes locaux et évaluer le renforcement des capacités des différents partenaires de l'Etat**

- Est-ce que le renforcement des capacités locales de gestion est pertinent, adéquat et efficace ? Est-ce qu'il existe un système de suivi et évaluation de ces activités de RC ? Est-ce qu'une stratégie de transfert et de renforcement des capacités a été définie ?
- Quel est le degré d'autonomie des jeunes d'Urok de la Maison de la Culture et de l'Environnement (MCE) dans la planification, le montage et la réalisation des activités culturelles et récréatives dans les 3 îles d'Urok ? Est-ce que le renforcement des capacités des jeunes de la MCE par Tiniguena est pertinent, adéquat et efficace ? Est-ce qu'il existe un système de suivi et évaluation de ces activités de RC ? Est-ce qu'une stratégie de transfert et de renforcement des capacités a été définie ?
- Est-ce que le RC des partenaires de l'Etat (y compris les organismes de recherche) a été défini (stratégie/plan de RC) ? Est-ce que la mise en œuvre du RC est adéquate et efficace ? Est-ce que les moyens spécifiques pour appuyer le RC de certains des organismes d'Etat sont pertinents et adéquates sur le court, moyen et long terme?
- Quel est le rôle joué par le Comité Technique Urok dans les actions de renforcement des capacités ? Dans quelles mesures ses recommandations sont pertinentes et suivies ?

**3. Fournir une appréciation sur l'impact et la viabilité des pirogues et des radios assurant le désenclavement des îles (Urok vers Bissau et entre les 3 îles) à la fin du projet, quand les fonds MAVA ne contribueront plus à leur fonctionnement.**

- Dans quelle mesure l'appui du projet au transport entre les îles et avec le continent a-t-il contribué de manière durable au renforcement de la gestion et de la gouvernance de l'AMP ?
- Est-ce que le renforcement des capacités locales de gestion des pirogues est suffisant, adéquat et efficace? Est-ce qu'il existe un système de suivi et d'évaluation du fonctionnement des radios et pirogues?
- Est-ce qu'une stratégie a été définie en vue d'assurer la durabilité financière et de la gestion des pirogues de transport au service des communautés résidentes et de l'AMPc?

## 5. Modalités de mise en œuvre : activités, documents à produire et rémunération

La méthodologie retenue devra être participative et prendre en compte les éventuels points de vue divergents entre acteurs.

La mission sera conduite en Guinée Bissau, à Bissau et sur l'AMPC Urok.

**Le calendrier prévisionnel de la mission s'étend de janvier à mars 2014, pour une prestation maximale de 15 jours.** Les visites de terrain seront conduites en février et les dates exactes sont à confirmer.

La FIBA se chargera de préparer le calendrier de la mission de terrain et d'organiser les réunions et consultations nécessaires en collaboration avec les partenaires locaux.

Le paiement sera effectué par tranche (pourcentage de la somme totale) et conditionné par la soumission et/ou validation des documents à produire.

Le tableau estimatif ci-dessous résume les principales activités à réaliser par le prestataire, les documents à produire, les dates de soumission et la proposition de calendrier et d'effort.

Phase	Activité à réaliser	Nombre de jours	Documents à produire	
			Type de documents	Date de soumission
Phase 1 : Préparation	Etudes des documents de référence, préparation de la méthodologie, des outils d'évaluation et des visites de terrain	2 jours	Calendrier de la mission de terrain avec les réunions et consultations nécessaires organisées/ Outils d'évaluation	<b>Janvier 2014</b>
Phase 2 : Visites de terrain	Bissau - Réunion de briefing avec Tiniguena, l'IBAP et la FIBA. Rencontres des partenaires et acteurs du projet	8 jours	Un court rapport de mission à destination de la FIBA	<b>Février 2014 – date préciser à déterminer en fonction de la mission de terrain</b>
	Visite AMPC Urok et rencontres avec partenaires locaux		Une présentation (verbale) des principales conclusions de la mission de terrain en Guinée-Bissau	
	Réunion de débriefing à Bissau avec Tiniguena, l'IBAP, la FIBA et éventuellement autres partenaires.			
Phase 3: Rédaction du rapport provisoire	Rédaction d'un rapport provisoire d'évaluation	4 jours	Un rapport provisoire d'évaluation en portugais	<b>Mars 2014</b>

Phase	Activité à réaliser	Nombre de jours	Documents à produire	
			Type de documents	Date de soumission
Phase 4 : Finalisation du rapport d'évaluation	Prise en compte des commentaires reçus pour une finalisation du rapport d'évaluation	1 jour	Un rapport d'évaluation définitif en portugais <sup>4</sup>	<b>Mars 2014</b>
	Elaboration d'une synthèse évaluative présentant les principaux résultats, conclusions et recommandations		Une synthèse évaluative (3 pages max.) en portugais	<b>Mars 2014</b>

## 6. Qualification de l'évaluateur

L'évaluateur devra avoir les compétences/expériences suivantes :

- Expérience significative (au minimum 7 ans d'expérience professionnelle) dans l'évaluation de projets de gestion et gouvernance participative (partagée) des espaces protégés et des ressources naturelles dans des pays en développement avec forte ancrage culturel;
- Bonne expérience en matière de développement local et des processus participatifs, dans une perspective de renforcement de processus d'appropriation ;
- Etre familier avec les questions relatives au développement communautaire selon une approche de gestion intégrée et adaptative dans des contextes d'évolution et de mutations socio-culturelles accélérées et au sein desquels l'élaboration de nouvelles synthèses culturelles est au cœur du processus de développement ;
- Bonne connaissance de la région Afrique de l'Ouest et en particulier, des contextes socio-politique peu stables ;
- Excellentes aptitudes à la communication écrite et d'analyse
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse ;
- Bonnes compétences en communication et capacité à mener des entretiens et faciliter les discussions ;
- Parfaite maîtrise du portugais (oral et écrit) et du français/ou anglais (oral et écrit).

## 7. Soutien logistique et autre

La FIBA et Tiniguena fourniront tous les documents techniques nécessaires disponibles à l'équipe d'évaluation avant le début de sa mission.

LA FIBA fixera les rendez-vous avec les personnes/institutions retenues par les consultants et organisera leur déplacement dans le cadre de cette évaluation avec l'appui de Tiniguena et d'autres partenaires locaux.

Les frais de mission (déplacements, hébergements, repas etc.) seront pris en charge par la FIBA.

## 8. Principaux documents de référence

- Document du projet « Appui à la gestion et gouvernance participative de l'Aire Marine Protégée communautaire des îles Urok »
- Conventions signées entre la FIBA et Tiniguena et avec les partenaires tels que l'IBAP

<sup>4</sup> Une traduction en français sera ensuite effectuée.

- Termes de référence/fiche de poste de l'Agent IBAP basé à Urok
- Rapports annuels techniques et financiers (2009, 2010, 2011, 2012 et 2013)
- Rapport d'évaluation du projet « *Gestion participative des ressources côtières des Iles Urok, Réserve de Biosphère de l'Archipel des Bijagós, Guinée-Bissau – 2004 à 2008* », Yves Renard – Juin 2008
- Document du projet « Biocos » (FFEM)
- Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet Biocos, Oréade-Brèche - Octobre 2011
- Capitalisation « Paroles d'Urok : Enseignements et impacts de l'Aire Marine Protégée Communautaire des îles Urok », FIBA 2009
- Film Neram N'Dok (2013) apportant un regard sur le processus de gestion et gouvernance participative dans les îles Urok, projet Urok Osheni UE/Institut Marquês de Valle Flôr
- Plan de gestion Urok : ancienne version (2004-2008) et version actualisée (2013)
- Règlement intérieur de l'AMPc Urok
- Rapport d'évaluation du projet « Urok Osheny » IMVF/UE

D'autres documents jugés pertinents pour la mission par l'évaluateur pourront être fournis à la demande.

## 9. Proposition technique et financière

Les candidats intéressés par cette consultation devront préparer les éléments suivants:

- Une note de compréhension et d'appréciations des objectifs et des enjeux de l'évaluation (1 page maximum) ;
- Une note présentant la méthodologie de l'évaluation (3 pages maximum) avec
- Un calendrier de réalisation;
- Une estimation de l'effort et un devis estimatif (il n'est pas demandé de fournir de budget pour les missions de terrain dont l'organisation et le financement seront pris directement en charge par la FIBA);
- Le CV de l'expert avec trois références et des informations sur les travaux similaires ayant été réalisés par le candidat.

**Le dossier complet devra être soumis par email au plus tard le lundi 16 décembre 2013 à :**  
 Nathalie Cadot, Chargée Suivi & Evaluation de la FIBA, [cadot@lafiba.org](mailto:cadot@lafiba.org) et Charlotte Karibuhoye, coordinatrice du programme AMP de la FIBA, [karibuhoye@lafiba.org](mailto:karibuhoye@lafiba.org)